

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 18 décembre 2020**

**Délibération CA\_20201218\_011**

**Marché n°2020-02-02 de fourniture et de maintenance d'une structure de formation sur feux réels à foyer ouvert combustible bois passé avec l'entreprise SAPHIRE : avenant n°2 au marché**

**VOTE : adopté à l'unanimité**

**3 membre(s) étant absent(s)**

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le marché n°2020-02-02 de fourniture, de maintenance, d'une structure de formation sur feux réels à foyer ouvert combustible bois passé avec la société SAPHIRE ;

Vu le projet d'avenant n°2 au marché n°2020-02-02 ;

Considérant la nécessité d'augmenter le montant du marché n°2020-02-02 pour intégrer la TVA puisque le SDIS 36 ne dispose pas d'un numéro de TVA intracommunautaire ;

Considérant que si l'analyse des offres avait été réalisée avec l'ajout du montant de la TVA, le classement ne s'en serait pas trouvé modifié ;

## **DECIDE :**

**Article unique.** L'avenant n°2, ci-annexé, au marché n°2020-02-02 pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'une structure de formation sur feux réels à foyer ouvert combustible bois passé avec l'entreprise SAPHIRE, est approuvé et monsieur le président est autorisé à le signer.

**DESCOUT Serge**